

Vos questions / nos réponses

Peut on forcer un alcoolique à se soigner malgré lui?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 06/03/2012 11:55

Notre père est alcoolique depuis de nombreuses années. Il ne veut pas aller en cure, il ne veut pas voir de psy et il a beaucoup de mal à reconnaître qu'il est dépendant. Depuis quelques mois sa consommation c'est fortement aggravé (plusieurs bouteilles d'alcool fort par jour), nous cherchons désespérément un moyen pour le "forcer" à se faire soigner, il ne veut plus qu'on lui en parle, il ne veut pas qu'on l'aide cela devient un calvaire pour notre maman et nos enfants qui commencent à grandir se rendent compte que papi est toujours "fatigué". Existe-t-il des solutions médicamenteuse et /ou légal qui peuvent obliger qn à se soigner.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Mise en ligne le 08/03/2012

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi face à la consommation excessive de votre père. Vous aimerez agir et l'obliger à se soigner. Cette envie est parfaitement légitime pour le bien-être de tous. Cependant, il est impossible d'obliger quelqu'un à consulter et prendre soin de lui.

Puisque votre père n'est pas dans cette démarche, vous pourriez inviter votre mère à rencontrer des professionnels afin qu'elle trouve un soutien, une écoute face à cette situation difficile. N'hésitez pas également à les rencontrer pour trouver des conseils sur la manière d'appréhender l'alcoolisme de votre père. Nous vous transmettons les coordonnées de centres spécialisés en addictologie proches de chez vous ; les consultations y sont gratuites et confidentielles. Vous pouvez de plus en cas de nécessité nous appeler au 0800.23.13.13 (appel gratuit depuis un poste fixe, 7j/7, de 8h à 2h).

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Addiction France 41

2, rue Sainte-Anne
41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 15 16

Secrétariat : Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Consultat° jeunes consommateurs : La CJC du CSAPA Addictions France est assurée au Transfo, 140 Faubourg Chartrain à Vendôme - Vendredi : 13h15 à 16h30

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Addiction France 41 - antenne

37 avenue Georges Clemenceau
41100 VENDOME

Tél : 02 54 56 15 16

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-18h. Le vendredi: 9h-12h et 14h-17h.

Accueil du public : Le mardi de 14h à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : Au Transfo, 140 Faubourg Chartrain à Vendôme. Vendredi : 13h15 à 16h30

[Voir la fiche détaillée](#)